



EDITORIAL

Dans notre dernier "INFOS SENIOR" nous vous informions de la décision du bureau de ne plus proposer de "croisière voile". Notre décision a été justifiée par des raisons de budget mais surtout de SECURITE. cette croisière est organisée avec les actifs, par le CE GRID et concerne 8 à 10 personnes au maximum.

Cette année, ce C.E. nous a alloué une subvention en baisse de 3000 €.

Après investigations, les craintes du bureau ont été confirmées : **Aucun retraité** participant à la voile n'est assuré par l'organisateur du voyage, c'est à dire le CE de GRID. Cela n'était pas le cas lorsque l'organisateur était le CIE SM.

Autre découverte dans nos investigations : Les retraités participant à des activités sportives proposées par l'"AS ENERGY" et n'ayant pas de licence sportive, ne sont PAS ASSURES. J'ai demandé au Président de l'AS de me communiquer le nombre de retraités adhérents et de les informer de la situation.

J'ai reçu un premier courrier des « VOILEUX » auquel j'ai répondu en association avec le bureau, puis un deuxième courrier auquel je n'ai pas cru bon de répondre. Ces 3 courriers vous sont diffusés dans le présent "INFOS SENIORS". Ce sujet est mis au point 7 de l'ordre du jour de l'assemblée générale au cours de laquelle nous répondrons à vos éventuelles questions.

En réunion de bureau du mois de juin nous avons décidé de généraliser le colis de Noël pour les personnes seules, ou en couple, âgées de plus de 75 ans qui ne participent à aucune activité au sein de l'ATSR depuis 2010.

Venez nombreux au repas de Noël, partager avec nous ce grand moment d'amitié et de partage

La Présidente
A. Proudtschenko

SOMMAIRE :

Page 1	Éditorial
Page 2	A G et Repas de Noël
Page 3	Sortie Garde Républicaine 2013
Page 4.....	Liste participants voyages 2013
Pages 5 & 6.....	Voyages 2012 - CR Thaïlande
Pages 7 & 8.....	Voyages 2012 CR Rhodes
Page 9.....	Voyages 2012 - CR Prague

Pages 10 & 11	Voile - 1 ^{er} courrier à l'ATSR
Pages 12 & 13	Réponse ATSR
Pages 14 & 15	Voile - 2 ^{ème} courrier à l'ATSR
Page 16.....	Conseil



SAMEDI 15 DECEMBRE 2012
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
et REPAS DE NOËL



10 H 30 : Assemblée Générale à ALSTOM GRID - 102 av de Paris - Massy
12 H 30 : Repas de Noël au NOVOTEL - rue E. Baudot - Massy
Venez nombreux

Rappel : Toute personne n'étant pas à jour de sa cotisation 2012 ne pourra participer au repas de Noël, ni voter à l'Assemblée Générale du 15 décembre 2012.

Attention : Toute personne inscrite au repas et étant absente sans justificatif (certificat médical) devra s'acquitter de 45 €. Toute personne non inscrite ne sera pas acceptée.

QUOTIENTS FAMILIAUX

- CALCUL** :
- Total de toutes les ressources figurant sur la feuille d'imposition y compris les revenus fonciers et mobiliers positifs ainsi que les plus values de tous ordres.
 - Résultat divisé par 12
 - Le montant obtenu est divisé par le nombre de personnes à charge recensées sur la feuille d'imposition
 - Déduction de l'abattement pour personne seule **855 €** pour les voyages 2013
 - Le résultat détermine la tranche de référence.
 - Pour les couples vivant maritalement, **un quotient global** sera calculé



Quotient	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Tranches de référence Pour voyages 2013	≤ à 1018 €	1019 € à 1409 €	1410 € à 1799 €	1800 € à 2229 €	> à 2229 €
Participation ATSR	La participation de l'ATSR sera précisée à chaque proposition				

Pour bénéficier des activités de l'ATSR les personnes doivent être à jour de leur cotisation :
↳ l'ouvrant droit, ses ayant droits (conjoint, concubin ⁽¹⁾, enfants à charge)

(1) concubin déclaré à l'ATSR.

ATTENTION : Si vous voulez bénéficier de l'application du quotient familial aux activités, envoyer à l'ATSR une photocopie de **vos 2 pages** d'avis d'imposition 2011 (feuilles reçues en 2012).

Toute personne n'ayant pas envoyé son avis d'imposition **avant le 15 décembre** se verra appliquer le quotient **Q5 par défaut**.

AUCUN QUOTIENT NE SERA CALCULÉ APRÈS CETTE DATE

LA GARDE REPUBLICAINE

21 mars ou 18 avril ou 16 mai 2013

(date à définir suivant la disponibilité de la Garde Républicaine)

Le bureau ATSR vous propose une présentation publique des formations spéciales de la Garde Républicaine au quartier des Célestins (18 boulevard Henri IV, Paris 4e).

Participation adhérent : 10 € par personne

Afin de connaître le nombre de personnes intéressées, nous vous demandons de nous renvoyer le bulletin de pré-inscription ci-dessous.

Le règlement se fera ultérieurement

PS : vous pouvez voir quelques photos et vidéos sur le site de l'ATSR dans la rubrique « Dernière minute »



La Garde Républicaine

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

**À renvoyer
avant le 10 décembre 2012**

au
12 rue Jean Bart
91300 Massy

Nom

Adresse

Téléphone

Adresse mail

Nombre de personnes

La Garde Républicaine est l'héritière des corps militaires qui, depuis huit siècles, a assuré dans la capitale des missions de sécurité et d'honneur. Intégrée définitivement à la gendarmerie en 1 849, elle relève depuis cette date du ministère de la Défense.

Durant les prestations des Formations Spéciales vous pourrez voir, en première partie, par l'Infanterie de la Garde :

- Les grenadiers de l'Empereur qui retracent la bataille de Friedland en 1 807 accompagnés des musiques du 1^{er} empire
- Le carrousel motocycliste
- La musique du 1^{er} régiment d'infanterie . Musique officielle du Chef de l'Etat
- Le quadrille des baïonnettes

La deuxième partie est consacrée aux Formations» Equestres :

- La reprise de la Maison du Roy, créée sous Louis XV, était chargée de la protection du roi. En costume d'époque les cavaliers maintiennent la tradition.
- La reprise des tandems
- Le carrousel des lances
- La Fanfare de cavalerie. Cette formation musicale assure la pérennité des fanfares montées.

En plus de ces prestations, vous pourrez visiter des écuries et la salle de traditions qui retrace les étapes historiques de la Garde Républicaine.

(Ce programme pourrait être modifié par des raisons de service ou de météo).

VOYAGES 2013 - LISTE PARTICIPANTS

NOTA

Pour maintenir un tarif acceptable pour les voyages, des inscriptions non subventionnées ont été acceptées compte tenu du nombre insuffisant de participants.



Thaïlande du 06 au 18 février (25 participants)

Hamon A & Coltat P.....	2
Chollet M.....	2
Lefebvre JP.....	2
Garcia M.....	2
Le Fur D.....	2
Méraud G.....	2
Giblin C.....	2
Le Roy Y.....	2
Proudtschenko A & Masselin Michel (non subv) 2	
Heddad AM.....	1
Carpentier G & Duclos F.....	2
Houzé J & Gérard Jacques.....	2
Fournier C.....	1
Gibrat G.....	1

Florence du 06 au 08 avril (17 participants)

Proudtschenko A.....	2
Bidegaray A.....	2
Cros J.....	2
Méraud G.....	2
Brucy J.....	2
Le Thi Y.....	1
Bonnet B.....	1
Sutty M.....	1
Fournier C.....	1
Lévêque G.....	1
Licari F.....	1
Primas J.....	1

Canaries 1 semaine du 08 au 15 juin (25 participants)

Gortais C.....	2
Ferraut JP.....	2
Rhodes G.....	2
Amelot D.....	1
Mertens A.....	2
Liechti D.....	2
Rogemont JP.....	2
Vicquelin JM.....	2
Loze M.....	2
Proudtschenko A & Masselin Michel.....	2
Giblin C (non subv).....	2
Le Fur D (non subv).....	2
Garcia V.....	1
Manzo C.....	1

Canaries 2 semaines du 08 au 22 juin (17 participants)

Bonnet M.....	2
Desprez R.....	2
Jamet M.....	2
Cros J.....	2
Tréfouel JP.....	2
Marillet G.....	2
Tournant P.....	2
Beney P.....	1
Le Thi Y.....	1
Lévêque G.....	1



CR voyage VIETNAM du 18 au 30 avril 2012 (34 participants)

Le groupe était constitué de 34 personnes de tous âges à partir de 60 ans, dont plusieurs dépassaient les 80 ans, ce qui est une performance car le voyage a été mené à un rythme souvent soutenu.



À l'arrivée à Hanoi, début de notre voyage, le guide n'ayant pu nous rejoindre dès notre arrivée en zone sous douane, les douaniers ont voulu nous rançonner de 25\$ chacun, ajoutant à cela la perception d'un montant de 3\$ pour réaliser la photo d'identité exigée sur le formulaire de visa.

Tout cela est rentré dans l'ordre sitôt apparu notre guide, Cuong : l'agence avait ces frais à sa charge.



Puis, démarrage du circuit sans passer par la case hôtel, mais visite imposée à l'Onclé Ho, dans sa fraîche demeure léninienne, afin de préparer nos esprits à la prochaine fête nationale, dite de la libération.

La ville garde du séjour des français de beaux immeubles au centre et des avenues bien tracées, mais on est vite dans des petites rues densément et anarchiquement construites et aux trottoirs envahis par le petit commerce le plus souvent de nourriture ; les vietnamiens mangent souvent sur le trottoir, sur du mobilier format école maternelle en France.



La visite de l'Onclé Ho étant prévue initialement pour le deuxième jour, pourtant jour de fermeture, Cuong a proposé de réorganiser le programme des deux premières journées en plaçant au deuxième jour une excursion non prévue, à la Baie d'Halong terrestre, différente de la mariti-

me attendue pour le surlendemain ; cette excursion nous a valu une pittoresque promenade sur une rivière en barque barrée par de courageuses jeunes femmes.

Cuong avait déjà su plaire au groupe par son dynamisme, son humour et sa bonne humeur.

Puis ce fut la vraie Baie d'Halong, le lendemain, à bord d'une jonque équipée de cabines et d'un restaurant, copie conforme de celles qui promènent les mêmes clients sur le Nil. Le site est magnifique ; la jonque serpente entre les rochers calcaires qui tombent à la verticale sur l'eau. Des barques nous ont emmenés dans une grotte accédant à un bassin. La Baie a la prétention d'attirer des touristes hauts de gamme en séjour dans des maisons construites sur une marina gagnée sur la baie ; le projet progresse peu. Mais, pour réussir, il faudra un jour nettoyer la baie dont l'eau peu brassée n'est pas attirante.



Le lendemain, nous abandonnons Cuong, avec regret, tant nous aurons eu plaisir à écouter ses commentaires et ses plaisanteries et nous prenons le vol pour Danang ; à l'atterrissage, nous faisons la connaissance de Viet, notre guide pour le centre, moins meneur que Cuong, et pas toujours à l'aise dans son commentaire ; nous nous rendons à My Son, capitale de la province des Chams, et visitons la cite antique riche de nombreux temples millénaires construits par les Chams, on pense à Angkor, malheureusement il ne reste que quelques-uns debout suite au passage des B52 en 1969 ; la France avait pourtant insisté pour protéger ce site mais les vietcongs pensaient que son prestige leur permettait d'en faire un sanctuaire ; de nombreux cratères au sol témoignent de la puissance du bombardement.



De My Son, nous rejoignons rapidement Hoi An, sur la côte, dont le centre est occupé par de nombreuses maisons traditionnelles en tek couvertes de tuiles ; ces maisons sont souvent restaurées suivant leur plan traditionnel, classées et cependant habitées ; nous en avons visité quelques-unes.

(Suite page 6)

CR voyage VIETNAM (suite)

(Suite de la page 5)



Nous remontons ensuite en car vers le nord, traversant Danang, la grande cité prospère du centre du pays et son 3^{ème} port, situé au bord d'une vaste lagune, fermée au nord par un verrou montagneux qui sépare le pays en deux et dont nous franchissons le col des Nuages, superbe panorama vers l'océan pacifique à l'est et vers la lagune et les montagnes à l'est; puis nous arrivons rapidement à Hué, au nord.

C'est l'ancienne capitale impériale, dont le plan actuel date de 1802; elle est entourée d'une fortification dessinée par un architecte français suivant le modèle des remparts de Vauban. On se sent un peu chez nous ! Il reste très peu de bâtiments debout, et il y a eu sans doute beaucoup de morts dans cette enceinte ; la restauration de quelques bâtiments est soigneusement engagée et les décorations refaites à l'identique. Certains d'entre nous ont bravé le soleil de plomb pour les visiter, laissant les autres se rafraîchir dans une buvette en présence de deux éléphants prêts à embarquer les volontaires.



Nous nous sommes ensuite rendus au tombeau de l'empereur, et il a fallu marcher longtemps sous le soleil, notre guide laissant ségrener le groupe derrière lui sans créer des regroupements ; les premiers à être au cø ur du site sont ressortis en croisant les suivants qui arrivaient juste.



Le lendemain, envol depuis Hué vers Hochiminh Ville, laissant sur place, sans regret, notre guide.

Arrivée à Saigon et rencontre avec notre guide du sud, Tung, un jeune père de famille toujours souriant et l'air malicieux ; il nous a vite tous conquis par sa gentillesse et sa bonne humeur constante. Chacun a découvert du bus la ville trépidante, largement gagnée par l'occidentalisation, le commerce, les grands hôtels, et les tours peuplées de représentations commerciales étrangères.

Nous visitons la Cathédrale Notre Dame, bâtie sur un plan français simplifié, blanchie à l'intérieur ; les piliers sont doublés de jolies colonnes en marbre rouge. On voit ensuite avec plus d'intérêt, sur la même place, la Poste, vaste bâtiment du 19^{ème} aux structures métalliques élégantes, issues des ateliers français de Gustave Eiffel et livrées en kit, comme les nombreux ponts ferroviaires rencontrés ici et là sur les fleuves. L'intérieur est très clair et a bien vieilli ; deux grandes et belles cartes géographiques ont été peintes sur les murs au 19^{ème}.



Les deux jours suivant, nous nous rendons dans le delta du Mékong où nous vivrons beaucoup sur l'eau, parcourant des canaux en barque, et nous fauflant sur le fleuve au milieu des marchés flot-tants.



Ces itinéraires du sud ont été parcourus agréablement et dans l'ordre sous la houlette de Tung, dont les commentaires, les plaisanteries et les gestes attentionnés ont ravi le groupe ; ainsi, il nous a servi gaiement les deux soirs un apéritif de sa préparation.

L'organisation du voyage par l'agence a été très satisfaisante à l'exception des ratés à l'arrivée à Hanoi et d'un programme mal pensé les deux premiers jours ; la qualité du guide d'Hanoi a permis de surmonter ces points faibles sans que le groupe ait eu à en souffrir. Les hôtels étaient confortables et les restaurants nous ont servi une cuisine locale bien préparée, abondante et relativement variée si l'on tient compte du nombre de plats, inhabituel pour nous, à chaque repas.

Les haltes pour les achats n'ont pas été pesantes car les produits locaux étaient souvent intéressants et de bonne qualité, le tout pour des montants très raisonnables.

Hervé Dassonville



CR voyage RHODES du 06 au 13 ou 20 mai 2012 (29 participants)

Brrrrr !!! Il ne faisait pas bien chaud, sous la pluie, ce dimanche 6 mai à Massy. A Rhodes c'est déjà l'été. Notre hôtel, le Princess-Sun à KIOTARI, est agréable. Le reste de la journée, ainsi que le lendemain, ont permis de profiter de l'hôtel, ou d'aller à la plage.



Après le diner, soirée cabaret par nos Gentils Organisateurs.

Mardi 8 au matin - Le Village de LINDOS :

Direction le village de LINDOS, à 15 km. Classé au patrimoine mondial par l'UNESCO, il mérite bien le détour. Très joli, avec ses maisons d'un blanc éclatant, bordant des ruelles étroites, et de nombreux petits escaliers, il est adossé à la colline sur laquelle l'acropole est fièrement posée.



On y accède, soit à pied par un sentier hérissé de nombreuses marches, soit en prenant un taxi-Lindos nom donné aux ânes sellés qui empruntent un autre chemin que les marcheurs.



Arrivés au pied de la forteresse, arrêt devant la sculpture de la poupe d'une trirème (navire de guerre phénicien), pour écouter Dimitri, notre guide, nous décrire la citadelle.

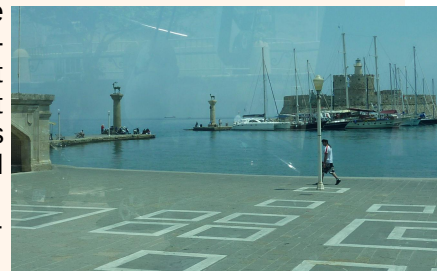
Encore un escalier long et, nous voilà enfin à la citadelle. En tout, plus de 392 marches avalées depuis la place du village. Après avoir traversé les remparts datant du XIIIème, nous voici au pied du temple d'Athéna. Il ne reste que quelques colonnes remises sur pied.

On profitera de notre situation élevée pour admirer la mer Egée, notamment la baie de Navaronne.



Mercredi 9 au matin - La ville de RHODES :

Ne cherchez pas le Colosse, un tremblement de terre l'a fait écrouler en 227 avant JC. Est-ce d'ailleurs à l'entrée du port qu'il se serait trouvé ? L'énigme n'est toujours pas résolue !



Bref, accompagnés de Dimitri, aussi truculent que la veille à Lindos, nous sommes entrés dans la vieille ville pour visiter le palais des Grand Maîtres, extérieur comme intérieur. Détruit le 6 Octobre 1856, par l'explosion d'une ancienne poudrière, il a été reconstruit quasi à l'identique en 1937. On peut y admirer des mosaïques des premiers siècles avant et après J-C, récupérées des autres îles du Dodécanèse.

Puis, visite de la vieille ville, en descendant la rue des chevaliers. Temps libre. En car, nous avons traversé successivement la ville moderne et la cité antique sur la colline St-Etienne, on y aperçoit les restes du temple d'Apollon et le stade antique.



(Suite page 8)

CR voyage RHODES (suite)

(Suite de la page 7)

Jeudi 10 - Île de SYMI :

A une heure de ferry, cette île, la plus petite du Dodécanèse, est un vrai bijou. Elle est réputée pour la pêche des éponges et la construction, aujourd'hui quasiment disparue, de bateaux en bois.

Nous abordons l'île par une escale à PANORMITIS, lieu de pèlerinage, pour entrer dans le monastère dédié à l'archange St-Michel. Puis le ferry nous amène à YALOS, le port principal de l'île.

Alors là, c'est l'émerveillement. Avant l'entrée dans ce port naturel, on peut apprécier le panorama formé par la multitude de villas néoclassiques à 2 ou 3 étages colorées et accrochées à flanc de colline. A peine débarqués, nous nous sommes rendus au restaurant



Rassasiés, nous avons entamé la ballade dans la ville. Visite d'un magasin/musée sur la pratique de la pêche à l'éponge et la préparation pour l'utilisation. Puis, promenade dans les ruelles du port. Il a bien fallu reprendre le ferry pour retourner au port de Rhodes où nous attendait notre car.

Vendredi 11 - Il a été consacré au temps libre, à la détente.

Journée compétition entre animateurs et vacanciers, confrontations amicales au tir à l'arc, à la pétanque, au volley, au scrabble, à la belotte, et j'en oublie. Je ne dévoilerai pas qui a gagné au final !



Samedi 12 - Le tour de l'île en car :

Pour la première fois du séjour, le temps est maussade et orageux. Premier arrêt aux 7-

SOURCES (Epta pites), le site est rafraîchissant.

Plus loin sur la route, arrêt à la petite chapelle byzantine

d'AGIOS NIKOLAOS

FOUNTOUKLI. Autour

verdoyant avec la forêt de pins d'Alep,

et ses chèvres en liberté. Visite d'une

petite église orthodoxe à

côté de l'hôtel ELAFOS, bâtiment de type alpin, de

l'ancienne station estivale de

PROFITIS ILIAS



La route continue pour rejoindre la côte occidentale de l'île, direction KAMIROS. C'est un site archéologique, abandonné depuis un tremblement de terre au 2^{ème} S. après J-C.



Le temps devient très menaçant et la faim nous tenaille alors direction EBONAS. Après dégustation d'un Soumaö (alcool fort local), la route est étroite et sinueuse pour passer près du Mt ATTAVYROS (1215 m), le sommet de l'île. Redescente sur la côte en faisant un crochet en surplomb du MONOLHITOS pour faire des photos avec vue sur la mer. Dîner, avec au dessert, deux grands gâteaux, œuvre des cuisiniers de l'hôtel. L'un d'eux étant dédié à l'anniversaire de Jean-François, l'autre pour souhaiter bon voyage aux partants du lendemain.

Dimanche 13 - Départ du 1^{er} groupe

Ceux qui restaient en 2^{ème} semaine ont accompagné les partants jusqu'au car, mouchoir à la main.

2^{ème} semaine pour ceux qui jouaient les prolongations :

N'ayant pas de sorties programmées, participation plus active aux animations du matin. Découverte en voiture des lieux non visités, descente à la plage ou au village pour des courses, déjeuner au bar de la plage, nouvelle sortie à LINDOS, promenade à pied dans l'arrière pays à la recherche d'herbes aromatiques, ou tout simplement sur un transat au bord de la piscine.

A noter que le temps de cette semaine n'était plus au beau fixe, sans toutefois, contrarier nos projets.

Jean Cros

CR sortie PRAGUE du 22 au 24 juin (37 participants)



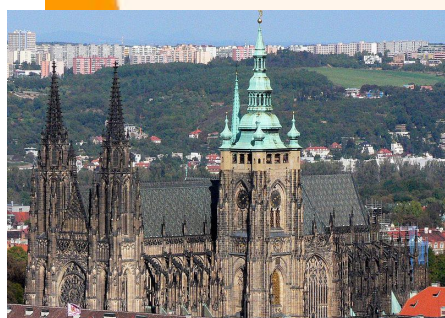
Le 22 juin et grâce à un réveil vraiment très matinal, les 37 participants de notre groupe étaient déjà, à 10h du matin, dans les rues de Prague, capitale de la Tchéquie et de la Bohême. Notre programme commença par une visite guidée de la « vieille ville » Stare Mesto, cœur historique de Prague.

En commençant par la « Tour Poudrière », dernier vestige des remparts, notre guide nous a ensuite emmenés vers les lieux marquants de ce quartier historique. Nous avons ainsi, notamment, pu admirer l'hôtel de ville, avec sa magnifique horloge astronomique, symbole de la ville, le palais Golz Kinski, avec sa façade de rococo et la superbe église Notre Dame de Thyn, principale église de la rive droite avec ses flèches fantastiques de 80m, dont la particularité est que l'entrée, invisible et mystérieuse,

se fait en passant sous les arcades gothiques du N° 14 de la place de la vieille ville.

Après un repas pris ensemble, l'après-midi libre permit à chacun d'approfondir sa connaissance de cette partie de la ville et notamment de son quartier juif « Josefov », avec ses synagogues et cimetières centenaires.

Notre second jour fut consacré à la visite du quartier Hradcany, situé sur la rive gauche de la rivière Vltava (prononcer Vatlava), le « quartier du château », dominé par la majestueuse silhouette de la cathédrale Saint Guy qui surplombe le château, lequel veille sur la ville, du haut de sa colline, depuis plus de 1000 ans.



Dans son ombre, dorment les maisons d'un quartier presque provincial, avec ses jardins familiaux situés à moins de 1Km du centre ville.

Après la visite du couvent de Strahov, fondé au 11^{ème} siècle et de sa bibliothèque unique, nous avons été surpris par le Palais royal et sa magnifique salle Vladislav longue de plus de 60m et haute de 13m où Vaclav Havel fut intronisé premier Président de la république de Tchéquie post soviétique.

Comme le premier jour, un moment de liberté nous fut ensuite accordé, pour une visite individuelle du quartier et notamment de la « Ruelle d'or » ou l'empereur Rodolphe II logea, à la fin du XVI^{ème} siècle, ses alchimistes, biens en cour à cette époque, dans de minuscules maisons de poupées.

Le soir, une partie du groupe pu faire, en extra, une belle promenade nocturne en « bateaux mouches », permettant, depuis la Vltava, d'admirer la ville éclairée.



Le dernier jour fut consacré à la visite du quartier de Mala Strana, cité baroque, endormie. Sous la vague rouge sombre des toits, dans les recoins de ruelles pentues et de places minuscules se nichent palais et jardins secrets, ainsi que l'église Notre Dame de la Victoire, abritant la statuette en cire de « l'Enfant Jésus de Prague », célèbre dans le monde entier pour ses miracles et qui fut rapportée d'Espagne en 1628. Elle est, encore aujourd'hui, l'objet d'un culte assidu et ses « habits » gardés par des carmélites, sont luxueux et innombrables.

La visite guidée se termina par le pont Saint Charles, qui enjambe la Vltava. Datant de 1357 il est orné de 30 statues de Saints, destinées à convertir les protestants qui traversaient le pont, ainsi que d'une superbe tour à chaque extrémité. Il constitue la partie centrale de la « Voie Royale » de Prague.



Un retour tardif à Roissy, après 22h, donna à chacun le loisir de « personnaliser » ensuite sa visite de la ville et notamment, pour certains, de monter par le funiculaire à la tour panoramique qui permet d'embrasser, depuis son sommet et d'un seul regard, toute la ville, coupée en deux par la paisible Vltava.



Trois jours pleins donc, dans cette magnifique ville pleine de monuments, d'histoire, mais aussi de quartiers bucoliques et presque provinciaux, avec, en point d'orgue, un temps magnifique.

Alain Hamon

ACTIVITE VOILE - 1^{er} courrier des participants voile adressé à l'ATSR

ATSR
Madame la Présidente
12 rue Jean Bart
91300 MASSY

Le 31/05/2012

Objet : ATSR - Annulation activité croisière voile

Madame la Présidente,

L'éditorial de l'« Infos Senior » du mois de mai 2012 a particulièrement choqué l'équipage des seniors en partance pour Cuba. Depuis sa création, l'ATSR qui se targue de convivialité et d'esprit d'ouverture, décide en catimini, sans aucune concertation, de supprimer les séjours voile.

En effet, un échange de points de vue avant cette sanction, tel que mettre ce sujet à l'ordre du jour de l'assemblée générale, aurait été apprécié et consisté à une démarche plus démocratique. Nous avons tous naïvement une autre idée du fonctionnement de l'association.

Cette attitude rappelle le « boulot », nous souhaitons donc apporter nos remarques et des précisions.

1/ Subventions

En termes de **budget voyage** (voir compte de gestion 2010) l'activité voile est :

- la moins onéreuse : 17% en comparaison de la Turquie : 59% et le Maroc : 24%
- en raison des quotients familiaux, la moins subventionnée : 23% en comparaison de la Turquie : 36% et le Maroc : 34%

D'une façon générale, de toutes les activités, rando, sorties, voyages, la voile est la moins subventionnée. Cette activité correspond à l'utilisation de 7% (2750€) de la subvention (39000€)

Avant de supprimer la voile pour des raisons budgétaires, il faudrait peut être regarder ailleurs, certaines activités sont subventionnées jusqu'à 49% . En particulier les « sorties culturelles » pour lesquelles, en 2013, le quotient familial n'est pas appliqué mais remplacé par une subvention fixe de 40%.

2/ Skipper

De nouveau on nous ressort le couplet sur le skipper professionnel et l'âge du capitaine . Comme si le skipper professionnel effaçait toute responsabilité. Pour les assurances, avoir un skipper professionnel n'enlève en rien la responsabilité du bateau qui reste celle du **locataire**. D'autre part les **budgets ne seraient plus les mêmes**.

Il existe des solutions pour répondre à cette question encore faut-il avoir la volonté de les trouver.

Si on suit cette démarche de professionnalisme il faudrait alors prévoir, pour les randonnées, un accompagnateur diplômé de la fédération française de randonnée pédestre et pour les voyages, d'autres professionnels. Les coûts risqueraient d'être très différents.

En tout état de cause, le skipper des croisières réalisées depuis 4 ans possède toutes les garanties légales et s'est investi, par des stages, sur la sécurité et la consolidation des acquis.

Entre autres, toutes les manœuvres de sécurité et les procédures associées ont été validées dans la pratique, ce qui est la base pour des navigations sereines.

Malgré son grand âge notre skipper est sollicité par les Glénans pour être moniteur bénévole .

Pour compléter l'aspect sécurité qui vous pose problème, il faut noter que la navigation se fait en flottille avec les actifs et que dans la mesure du possible nous intégrons toujours des actifs sur le bateau « ATSR »

Rappel infos seniors novembre 2007 : « En ce qui concerne la section voile, je souhaite qu'en 2008 nous trouvions un accord avec les actifs. En effet l'intérêt de ce voyage est le mélange des actifs et des retraités sur les bateaux, et d'augmenter ainsi la sécurité par la navigation à plusieurs. A. Proudchenko » Les temps changent . Le bureau aussi .

Nota : l'âge du skipper était de 63 ans à Cuba, ce qui n'avait rien à voir, tant mieux pour lui, avec les 75 ans annoncés par certains angoissés ou malveillants

(Suite page 11)

(Suite de la page 10)

3/ Participation aux activités soumises au système à points

Extrait de l'éditorial : « Alors que les autres activités sont soumises au système des points, avec la possibilité, non négligeable, de ne pas pouvoir avoir l'activité choisie compte tenu des demandes, la croisière voile est garantie aux participants, toujours les mêmes, » »

Contrairement à ce qui est noté dans l'éditorial, rien n'est garanti pour les participants. Cette activité est ouverte à tous, c'est l'ATSR qui limite le nombre de participants à 8. C'est faux de dire que ce sont toujours les mêmes, regardez de plus près les inscriptions. Bien sûr il y a un « noyau » qui peut se comprendre quand il s'agit d'une activité qui fait appel à des connaissances particulières. Comparez avec d'autres activités, ou voyages, vous retrouverez certainement les mêmes groupes de personnes .

Par exemple, pour 2012, la contrainte des points ne semble pas si pénalisante que ça :

Giblin : Prague et Rhodes (non subventionné) et Vietnam

Garcia : Prague et Vietnam

Hamon : Prague et Rhodes (non subventionné) et Vietnam

Proudtkchenko : Prague et Vietnam

Et il y a bien d'autres personnes qui ne sont pas du bureau . qui bénéficient de 2 voyages.

En comparaison, jeter l'opprobre sur les participants à la croisière annuelle (1 voyage) qui ne sollicitent pas un deuxième voyage est déplacé

4/ L'amalgame étant une spécialité bien connue, les excès concernant les exemples de pêche sportive, de chasse au gros, et autres ont peut être amusé les membres du bureau mais ne méritent pas de commentaire de notre part.

Depuis longtemps la voile est considérée comme un voyage et les nouvelles interprétations douteuses n'ont qu'un seul but : la suppression de cette activité.

La voile est le seul lien très positif avec les actifs . **Ceux là même qui décident ou non de nous octroyer des subventions.**

Elle a depuis longtemps fait partie des activités proposées par les CE, et restait bien « ancrée » à l'ATSR. Aussi il est bien difficile de comprendre que des membres du bureau qui en bénéficiaient autrefois veulent maintenant la supprimer.

Nous avons la volonté de continuer à pratiquer la voile et désirons aussi préserver la possibilité de cette activité aux futurs retraités.

En conséquence nous sollicitons et espérons la reconsidération de votre position, une réponse du bureau suite à votre réunion mensuelle du mercredi 6 juin est attendue. Nous restons disponibles pour toutes informations complémentaires.

Dans le cas de maintien de votre décision nous en aviserons bien évidemment les CE dans le but de rechercher d'autres solutions.

Cordialement

Les seniors « voileux »

Email: seniors.voileux@orange.fr

Signataires (par ordre alphabétique):

CLOIREC Jocelyne

LUCAS Pierre

COUELLE Madeleine

LUCAS Nicole

DUMESNY Philippe

MARTIN Claude

FIOLLEAU Jean-Marc

MARTIN Michèle

FRANCART Jean-Luc

Copies :

Responsable croisière voile CE ALSTOM GRID

Secrétaire CE General Electric

Secrétaire CE ALSTOM POWER

Secrétaire CE ALSTOM GRID

PS Une adhérente, fidèle à la voile, est très déçue, elle est à l'origine, avec A. Proudtkchenko , de la création de l'ATSR. Il y a mieux comme signe de reconnaissance.

ACTIVITE VOILE - Réponse de l'ATSR au 1^{er} courrier

ATSR ALSTOM
Annick Proudchenko
Et les membres du bureau
Massy, le 10 juin 2012

A l'attention de Mesdames Cloirec, Coutelle, Lucaz, Martin et Messieurs Dumesny, Fiolleau, Francart Lucaz, Martin.

Suite à votre courrier du 31 mai, dont la teneur n'a pas manqué de nous surprendre, veuillez trouver ci-dessous les réponses que les membres du bureau, unanimes, tiennent à faire à vos allégations:

1) L'INFOS SENIORS est le moyen de communication le plus rapide pour informer les adhérents et les CE des décisions prises en réunion de bureau.

Le bureau, composé de 6 membres, a été élu à la majorité des adhérents et il peut décider, seul, des principales activités de l'association sans avoir recours à une AG extraordinaire.

Les élus des CE procèdent de même et ne convoquent pas une AG des salariés lorsqu'ils ont un arbitrage à faire sur une des activités proposées par le CE.

L'annulation de la voile n'est pas un cas unique, contrairement à ce que vous semblez vouloir faire croire.

Les élus ont déjà eu à prendre, en réunion de bureau, des décisions de ce type consécutives à des baisses de budget, telles que :

- La suppression du voyage annuel en centre Alstom qui était un deuxième voyage subventionné et qui concernait une vingtaine de personnes.
- La suppression des journées culturelles qui, pendant 2 ans, ont été proposées aux adhérents, sans grand succès (une quinzaine de personnes, ce qui est tout de même, approximativement, le double du nombre de participants à la croisière voile).
- La suppression, en 2012, de la semaine de randonnée au Maroc, ou dans le Vercors en raquettes. Il est d'ailleurs intéressant de noter, pour cette dernière activité, que celle-ci concernait 20 à 25 personnes chaque année, parmi les 55 adhérents de la section randonnée, et que pas un seul des adhérents ne s'est plaint de cette annulation, pensant, probablement, que le bureau œuvre dans l'intérêt général de l'Association, ce qui démontre, à l'évidence, une différence de mentalité significative entre ces adhérents et vous mêmes.

Toutes ces décisions ont été votées en réunions plénières de bureau, c'est à dire par l'instance exécutive de l'ATSR, à l'unanimité, et non pas décidées en CATIMINI comme vous voulez le faire croire.

Le bureau ne peut pas convoquer une AG extraordinaire pour débattre des décisions qui lui incombent.

2) SUBVENTIONS

Budget voyages : Comment pouvez-vous faire des comparaisons aussi primaires que de dire que la voile est moins onéreuse « 17% » (pour 9 personnes) que le voyage en Turquie « 59% » (pour 50 personnes).

Nous rappelons que tous les adhérents sont logés à la même enseigne. Ils touchent tous la même subvention, en fonction de leur quotient familial, et nous essayons de faire participer un maximum d'adhérents.

Quant à vos remarques concernant les sorties culturelles subventionnées à 40 %, nous attirons votre attention sur le fait que c'est le CIE/SM qui nous a demandé, de développer et de favoriser les activités culturelles. C'est ce que nous avons fait, en nous alignant sur les taux pratiqués, pour les WE (séjours culturels), par les CE.

Nous croyons savoir que certains CE subventionnent, désormais, encore beaucoup plus les WE (60%), en fonction de leur budget.

L'ATSR n'a fait, pour ce point comme pour d'autres, que suivre les recommandations des CE.

3) SKIPPER

Contrairement à vos affirmations, nous avons cherché, depuis plusieurs années, des solutions concernant l'assurance voile. Le dossier, conséquent, dont nous disposons sur ce sujet est là pour en attester et vous en avez été informés.

Aucune assurance n'accepte d'assurer un skipper non professionnel!

Le skipper est responsable, civilement, de tous les accidents qui pourraient se produire, soit matériels soit humains, c'est pourquoi il nous avait été demandé, par les assureurs, de prendre une assurance spéciale pour le skipper (professionnel), ce que vous avez toujours refusé car, comme vous le dite si bien, « le budget voile ne serait plus le même ».

A notre sens, le CE organisateur est exactement dans le même risque juridique, mais leur participation à cette activité relève de leur propre réflexion.

Pour votre information et pour bien vous montrer que la voile est bien une activité « a part », nous vous rappelons que, depuis plusieurs années maintenant, toutes les activités de l'ATSR sont organisées avec accompagnateurs professionnels.

Il en est notamment ainsi :

- Des randonnées de plusieurs jours (avec 1 ou 2 accompagnateurs, suivant le nombre de participants).
- Des voyages « circuits ».
- Des séjours en hôtels clubs, pour toutes les activités et excursions.

Seules les randonnées de la journée, en région parisienne, n'ont pas d'accompagnateur professionnel puisqu'il n'y a aucune « organisation » au sens propre, chacun se rendant par ses propres moyens au rendez-vous et ayant le droit de se promener en forêt avec des amis.

Contrairement à ce que vous semblez penser, le bureau de l'ATSR s'occupe activement des problèmes de sécurité et de responsabilité vis à vis de ses adhérents et c'est bien, également, comme indiqué dans l'éditorial, une des raisons, essentielle, de l'annulation des croisières voiles, qui ne respectaient aucunes de ces précautions.

4) PARTICIPATION AUX ACTIVITES SOUMISES AU SYSTEME PAR POINTS :

Nous rappelons que c'est également à la demande du CIE/SM que nous avons instauré le système à points, qui s'applique uniquement s'il y a plus d'inscrits que de places disponibles.

Toutes les activités sont limitées à un nombre de personnes en fonction du budget alloué. C'est un bateau pour la voile, (ce qui correspond à 8 ou 9 personnes), 30 personnes pour le voyage en circuit, 30 personnes pour le voyage en séjour et 30 personnes pour le WE.

(Suite page 13)

(Suite de la page 12)

Des transferts peuvent avoir lieu, entre les trois dernières activités si l'une, ou l'autre, n'atteint pas le nombre de participants prévu.

Le système par point n'a jamais été appliqué pour la voile, puisque les inscriptions n'ont jamais dépassé les 8 ou 9 personnes, pratiquement toujours les mêmes, contrairement à ce que vous semblez indiquer dans votre courrier. Vous parlez de noyau effectivement depuis 2007 c'est un gros noyau de 6 personnes sur 8 toujours les mêmes.

En 2008 la croisière proposée par le CE des actifs, trop chère pour notre association, a été remplacé par une croisière en Corse spécifique à l'ATSR. Curieusement aucun d'entre vous qui faite partie du noyau ne s'est inscrit, alors que le bateau n'était pas complet.

Concernant vos exemples de participation des membres du bureau pour 2012 :

- Prague est une sortie culturelle.
- Rhodes ou le Vietnam sont des voyages.

Comme pour les actifs, avec les CE, les adhérents ont le droit de participer à un voyage (circuit ou séjour) ET à la sortie culturelle.

Le système à points n'a pas eu à intervenir en 2012, du fait que le quota des places n'a pas été dépassé. Certains membres du bureau ont donc pu participer à la sortie culturelle et à un voyage, comme tous les autres adhérents qui l'ont souhaité. Nous ne comprenons donc pas vos remarques à ce sujet, ou plutôt si, nous comprenons très bien que vous souhaiteriez mettre en porte à faux les membres du bureau, mais nous vous confirmons ici, que ceux-ci ne possèdent aucun privilège ou passe droit.

A titre d'exemple, Alain Hamon (Secrétaire) n'a pu s'inscrire à la dernière randonnée au Maroc, car le nombre de places disponibles a été atteint et il était celui qui avait le plus de points dans l'activité randonnée, parmi les participants potentiels. Il n'a, finalement, pu participer au voyage que par suite de deux désistement tardifs et a dû s'acquitter d'une somme complémentaire de 150€ pour avoir un billet individuel (hors groupe) sur le vol d'Air Maroc.

Par ailleurs, les séjours comme Rhodes sont retenus 1 an à l'avance et le prix est calculé, par le Tour Opérateur, en fonction du nombre de places retenues.

Lorsque un voyage n'atteint pas le nombre d'inscrits prévu, le prix du voyage devrait être augmenté pour les participants. C'est pour éviter cette augmentation de tarif que nous avons autorisé, depuis cette année, des adhérents à participer, sans aucune subvention comme vous le relevez dans votre courrier, pour compléter le voyage.

Ayant bien noté que ces voyages se faisaient sans aucune subvention, on se demande pourquoi, si ce n'est pour nuire, vous relevez dans votre courrier que des membres du bureau y ont participé à ce titre :

5) En tant que Présidente, je n'attends aucune reconnaissance, de personne, pour avoir créé notre association comme le dit Jocelyne Cloirec dans le P.S.

J'ai toujours agi pour les autres, que ce soit quand j'étais secrétaire du CIE, ou dans notre Association et non pas pour moi même.

Effectivement, Mme Cloirec a fait partie du bureau

jusqu'en septembre 2001, mais elle était encore en activité et membre du bureau comme représentante du CIE/SM.

Elle a été remplacée à ce poste par Mme Auvrey M.

Il est regrettable que depuis qu'elle est en retraite elle ne nous ait pas rejoint dans le bureau pour continuer ensemble ce que nous avions démarré en 1997 avec MM.Tarlotti et Moisson (tous deux décédés).

Pour conclure, je vous rappelle l'article 2 des statuts de notre association :

« CETTE ASSOCIATION A POUR BUT DE CONTINUER ET DE PERENNISER LES RELATIONS AMICALES ET HUMAINES DES RETRAITES »

Je pense que ce n'est pas votre objectif.

Depuis l'origine, vous ne participez à aucune des activités de l'ATSR (sauf repas de Noël, pour certains), en dehors de la Croisière voile, que vous organisez entre vous, toujours le même petit groupe.

Il n'y a pas que pour la croisière voile que vous vous êtes marginalisés, puisque, alors que l'ATSR comporte une section randonnée forte de 55 membres à ce jour, et très active, vous continuez de randonner avec la section correspondante de l'AS.

Je trouve, d'ailleurs, extrêmement étonnant que les CE continuent de subventionner des retraités, avec les actifs, par l'intermédiaire de l'AS alors que certains CE baissent régulièrement le budget consacré aux retraités au sein de l'ATSR.

Nous n'avons aucun renseignement concernant les retraités qui seraient membres des différentes sections de l'AS.

Sont-ils inscrits à notre association, seule reconnue par les CE pour les retraités, quels sont les sports qu'ils pratiquent, combien de personnes sont ainsi subventionnées par les CE et ces derniers savent-ils qu'ils subventionnent de cette manière des retraités ?

On voit bien, là, que vous ne désirez nullement vous intégrer aux autres retraités mais faire « bande à part ». Vous semblez ne considérer l'ATSR que comme un tiroir caisse et votre croisière voile comme un « du ».

Votre lettre, envoyée en « Recommandée avec AR », comme si je pouvais prétendre ne pas l'avoir reçue, alors même que vous la doublez par un mail, fait d'ailleurs plus penser à une réclamation envoyé à un Tour Opérateur qui n'aurait pas respecté ses engagements qu'à un courrier envoyé à la responsable d'une association amicale.

Enfin, certains d'entre vous ne respectent même pas les règles établies au sein de l'Association pour tous les adhérents.

Vous êtes les seuls à ne pas respecter les dates d'inscription fixées et contestez, régulièrement, les échéanciers et arrhes à verser pour votre inscription à la croisière.

Cela entraîne, pour le bureau, des relances et du travail supplémentaire, non négligeable vu que nous n'avons qu'un accès limité à 1 jour par mois pour notre réunion de bureau au 12 rue J.Bart à Massy.

Cordialement

Annick PROUDTCHENKO

Présidente de l'ATSR

Copies :

Responsable croisière voile CE ALSTOM GRID

Secrétaire CE GENERAL ELECTRIC

Secrétaire CE ALSTOM POWER

Secrétaire CE ALSTOM GRID

ACTIVITE VOILE - 2^{ème} courrier des participants voile adressé à l'ATSR

Le 03/07/2012

ATSR ALSTOM
Annick Proudtkchenko
et les membres du bureau
12 rue Jean Bart
91300 MASSY

Objet : ATSR - Annulation activité voile

Madame, Messieurs

Votre courrier du 10 juin révèle de nouveau une attitude du bureau de l'ATSR que nous déplorons. Vos explications ne nous ont pas convaincus, et nous regrettons le ton utilisé, résolument désobligeant et associé à maints amalgames. Ce qui nous touche le plus dans l'annulation de la croisière voile ce n'est pas en premier lieu la suppression d'une subvention mais plus la suppression d'une structure qui permettait l'organisation spécifique des croisières telles qu'elles ont été pratiquées et appréciées depuis longtemps. Les services marchand ne nous permettent pas de retrouver ce type d'activité, ce qui ne serait pas le cas des voyages ATSR qui sont achetés sur catalogue aux agences de voyage.

1/ Vous comparez l'annulation définitive de l'activité voile avec des annulations ponctuelles de voyages ou de randonnées qui ne remettent pas en cause le principe des voyages, des sorties culturelles ou des randonnées : mauvaise foi évidente avec la note désobligeante associée concernant les mentalités, nous n'aurions pas du réagir !

Pour justifier votre mode de décision sans concertation, vous le comparez avec celui des CE. La comparaison avec les CE est inadaptée, les CE sont régis par le code du travail et l'ATSR par les règles de type associatif (statuts, AG, ...). Il n'y a pas d'assemblée générale dans le fonctionnement des CE.

Vous êtes les responsables d'une association qui a pour but, comme vous le rappelez, de « pérenniser les relations amicales et humaines des retraités ». Pourquoi n'appliquez vous pas cette règle pour traiter les problèmes !

Votre élection par les adhérents devrait vous rendre plus attentifs aux souhaits de tous. Il est clair, à la lecture de votre courrier, que vous faites preuve de discrimination vis à vis de nous qui sommes une minorité et, selon vous, pas « comme il faut ».

2/ En ce qui concerne les subventions, nous voulions seulement montrer d'une part que le budget voile n'est pas important par rapport au budget d'autres voyages et d'autre part que le montant de la subvention n'était pas conséquent. La suppression de cette activité ne peut en aucun cas résoudre les problèmes budgétaires évoqués. Il

n'était pas utile de votre part d'être aussi blessant.

3/ Concernant l'assurance voile un dialogue sur les difficultés rencontrées aurait permis une recherche commune car il existe des solutions (COVEA, MAAF, etc.).

Quant au vieillissement de la population, refrain récurrent, nous attirons votre attention sur le fait que l'ATSR n'est pas une association « d'anciens combattants », elle doit être ouverte aux actifs qui prennent leur retraite ce qui permet une modération du vieillissement et permet un renouvellement des responsables.

La voile, une activité « à part » ? c'est un point de vue. On peut aussi considérer qu'une activité où chacun participe selon ses moyens (skipper, co-skipper, intendance, restauration, etc.) et partage cette activité avec les actifs est bien du ressort d'un mouvement associatif.

4/ Vos explications concernant le système par points confirment bien ce que nous avons « osé » mettre en avant, à savoir que, pour les voyages, ce système n'a pas eu à intervenir en 2012. Certains ont donc pu profiter d'un voyage et d'une sortie culturelle, et tant mieux pour eux. Nous vous demandons seulement de ne pas nous reprocher notre seule croisière alors que nous pourrions aussi bénéficier d'autres activités. Vous justifiez le taux forfaitaire unique de 40% appliqué pour les sorties culturelles par l'alignement sur le taux pratiqué par les CE. Très bien mais alors pourquoi pratiquer cet alignement uniquement sur cette activité et pas sur les autres !

Votre rappel de la croisière Corse en 2008 est significatif d'une rancune vis à vis du groupe :

Nous n'avons pas participé à cette dernière pour différentes raisons propres à chacun (une croisière en Corse avait déjà été faite auparavant, etc.) et vous aviez décidé, de façon péremptoire, de ne pas vous associer aux actifs qui avaient prévu une croisière aux îles Grenadine. Certains auraient aimé, et c'était leur choix, naviguer avec les actifs (comme souhaité par Annick Proudtkchenko dans l'infos seniors 2007), et vous avez fait le choix opposé. Vous justifiez ce choix par ce motif : « En 2008 la croisière voile proposée par le CE des actifs, trop chère pour notre association, a été remplacée par ... ». Ces propos sont faux et vous discréditent totalement, le prix de revient de la croisière CE aux îles Grenadine était de 1140 Euros et donc pas trop chère par rapport à celui de la croisière ATSR en Corse de 1060 Euros et encore mieux du voyage ATSR au Mexique de 1210 Euros.

5/ Nous connaissons une Annick Proudtkchenko et nous avons apprécié son dévouement, son abnégation et son souci de conciliation par la recherche de solutions. Nous sommes d'autant plus surpris par la méthode utilisée pour supprimer la croisière voile. Nous pensons, peut-être naïvement, que dans le cadre d'une association quand apparaît un problème, la concertation devance les décisions.

(Suite page 15)

(Suite de la page 14)

Les choix de vie de Jocelyne Cloirec ne vous regarde pas et les commentaires mal venus.

Vos dernières remarques relèvent de l'enfantillage et ne sont pas convenables venant de responsables d'une association qui mettent en avant « les relations amicales et humaines » :

- Vous vous méprenez sur l'organisation « entre nous » de la croisière voile. Après un refus du bureau de l'aide proposée par les « voileux » pour l'aider dans la gestion de l'activité croisière voile, nous avons constaté aucune implication du bureau avec les actifs dans l'organisation des croisières. Dans ces conditions il va de soi que les intéressés ont pallié à ce manque de coopération avec les actifs.

- Accordez nous le droit de vivre nos activités sportives comme bon nous semble, le type de randonnée proposé par l'AS Energy nous convient, quel rapport avec la voile ?

On peut exercer la randonnée au sein de l'AS et ou de l'ATSR mais on ne peut être subventionné que par un seul organisme. Libre donc à chacun de choisir le groupe qui est le plus adapté à sa condition physique et à ses aspirations.

- Vous nous reprochez de faire « bande à part », ceci est faux : nous avons toujours été représenté à l'assemblée générale et Jean Luc Francart toujours présent aux AG a toujours proposé ses services pour décharger le bureau des charges afférentes à la croisière voile. Le bureau n'a jamais répondu à cette proposition.

- Les qualificatifs du type « profiteurs » et autres relèvent d'une incompréhension désarmante qui nous attriste profondément. Quelle réaction soudainement découverte !

Où se trouve le profit quand certains voileux s'investissent en stages, en achats d'équipements, en matériels, sans parler des guides nautiques, des cartes ou dans la validation officielle d'une certification radio qui en raison de l'évolution technologique n'a rien à voir avec les certifications « bidons » d'il y a 20 ans, ceci sans solliciter que ce soit, seulement par pure passion, par souci de sécurité et pour pérenniser l'activité voile.

- L'envoi recommandé s'explique par le ton donné par la diffusion de l'infos seniors avec en première page ce qui a été perçu comme un véritable réquisitoire contre la croisière voile. La réponse des seniors voileux s'est voulue officielle et de ce fait respecte les modalités à appliquer dans ce type de cas.

- Les problèmes d'entendances que vous grossissez à souhait ne justifient en rien votre décision. Jusqu'à maintenant il n'existe pas de « trou »

dans la caisse à cause de la croisière voile ? La diminution du budget, suite aux baisses prévisibles des subventions des CE, pourrait être traité équitablement par un réajustement de la subvention ATSR à chaque activité.

Nous avons l'impression que certains membres du bureau n'étant plus intéressés par la croisière voile deviennent amers à ce sujet et auraient oublié les croisières d'antan et les bons moments passés ensemble. Certains d'entre nous ont d'excellents souvenirs de certaines croisières effectuées en tant qu'actifs partageant avec plaisir le bord avec des retraités ATSR (un exemple parmi d'autres: Corse 2004 avec à bord un membre du bureau actuel).

Nous découvrons que vos motivations pour supprimer la croisière voile sont en grande partie le résultat d'une rancœur accumulée depuis 4 ans contre un groupe de personnes qui a essayé de maintenir une activité en prenant un maximum de garanties, à leur frais, pour pérenniser cette activité et ainsi permettre que les futurs jeunes retraités puissent prendre la relève dans de bonnes conditions.

Le sujet de l'assurance est un prétexte, nous aurions pu en parler ensemble et solutionner ce point. Evidemment dans l'optique d'une sanction il valait mieux ne rien faire.

Cette décision unanime qui engage l'ensemble du bureau engendre un très fort mécontentement de notre part. Depuis toujours les voileux avaient donné leur confiance totale au bureau (dans les AG aucun vote contre ou abstention, reconduction des membres, etc.) et donc une très grande incompréhension s'installe dans leur ressenti.

En conclusion nous sollicitons à nouveau le bureau de bien vouloir reconsidérer notre requête avec la plus grande attention. Sans réponse constructive, nous nous trouverons dans l'obligation de réagir sous les différentes formes appropriées (diffusion des informations liées à ce litige au sein de l'association et aux différentes autorités concernées, etc...).

« Au choc des idées jaillit la lumière » Nicolas Boileau Philosophe 17e siècle »

Cordialement

Les seniors « voileux »

Pierre LUCAZ
Nicole LUCAZ
Claude MARTIN
Michèle MARTIN
Jocelyne CLOIREC
Philippe DUMESNY
Madeleine COUTELLE
Jean-Luc FRANCAERT
Jean-Marc FIOLEAU

Copie : Responsable voile CE ALSTOM GRID
Secrétaire CE General Electric
Secrétaire CE ALSTOM POWER
Secrétaire CE ALSTOM GRID

VOTRE TÉLÉPHONE PORTABLE

En cas de vol

